

II.7.10. En eur glêvout ne zeus lavaret nep ger Brezonek var bez ar Gonidec.

Ms. VII, p. 44-45.

Timbre : aucun.

Incipit : Penoas ? nep ger ebet en hor ies Brezonec

Composition : 18 v. de 12 p.

Sujet.

En entendant qu'il n'a été dit aucun mot breton sur la tombe de Le Gonidec. A. Lédan réagit vivement à un tel manque de respect envers la « *mémoire de notre Maître, grand correcteur de notre langue* (v. 3-4). »

Origine du texte.

Dans le manuscrit : « *Eur Breziad. 14 here 1845. A. Lédan.* » (Un Breton. 14 octobre 1845).

Autres sources : A. Lédan réagit aussi vivement en français dans la Fd'A du 18 octobre : « *A cette occasion plusieurs discours remarquables ont été prononcés ; mais il est à regretter qu'au milieu du peuple breton, parmi tant de personnes qui se font honneur de cultiver l'ancienne langue de nos pères, aucune n'ait pris la parole dans cette même langue pour célébrer la mémoire de l'homme que l'on regarde comme le restaurateur du Breton.* »

Alexandre Lédan et le texte.

Transcription : fin mai 1846, au plus tôt (Voir II.7.8).

Impression(s) :

- **Da Vemor ar Gonidec, da behini e zeus savet eur bez e Konk, elec'h e zeo laqet e relegou, d'ar Sul, 12 a vis Here 1845.** – **En eur glêvet ne zeus lavaret nep ger Brezonek var bez ar Gonidec.** Dans le cadre de l'enquête Ampère-Fortoul, A. Lédan envoya un exemplaire de ce tirage. Le second texte est daté du 14 octobre 1845.

Mise en valeur : Enquête Ampère-Fortoul (1852). Il n'est pas cité expressément dans la liste de 1854. A Lédan le considérait probablement comme la suite du texte précédent qui lui est cité parmi les poésies bretonnes de sa collection.

Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire). Non répertorié.

Versions collectées. Catalogue Malrieu, non répertorié.

Sources bibliographiques.

Concernant la version Lédan :

- **L. Dujardin**, *La vie et les œuvres de J.-F.-M.-M.-A. Le Gonidec* (...), 1949, p. 148 et 156.

- **L. Berthou-Bécam**, *Enquête (...)*, vol. 1, p. 117-118, vol. 2, p. 86-89.